

<http://enseignants.se-unesa.org/Reclassement-PPCR-rentree-2017-queelles-consequences-pour-ma-carriere>



Enseignants de l'Unsa

# Reclassement PPCR rentrée 2017 : quelles conséquences pour ma carrière ?

- Ma carrière - Déroulement de carrière -

Date de mise en ligne : lundi 11 septembre 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Dans le cadre du PPCR, un nouveau système d'avancement d'échelon avec un nouveau grade et une nouvelle grille d'échelon s'est mis en place au 1er septembre 2017. Le reclassement est en cours dans les départements et académies et peut-être avez-vous déjà reçu une notification sur I-Prof : qu'est-ce ça veut dire ? À quoi s'attendre cette année ?

### Changement d'indice et d'échelon

Chaque personnel va être placé dans la nouvelle grille d'échelon en fonction de sa position dans l'ancienne grille avec une règle : pas de perte d'indice donc pas de perte de salaire !

Pour les enseignants au grade de la classe normale, on garde le même numéro d'échelon et le même nombre de points d'indice.

Pour les enseignants au grade de la hors classe, le numéro d'échelon est diminué de 1 sauf pour les agrégés (baisse de 2) mais **pas les points d'indice (donc pas le salaire)**.

Concrètement, pour beaucoup, il n'y a pas de changement direct sur la rémunération.

Pour d'autres, selon la situation, les répercussions sont positives.

En effet, la durée des échelons est modifiée dans la nouvelle grille et l'avancement est automatique (et non plus à plusieurs vitesses).

Pour tous, il est important de vérifier que le reclassement effectué par l'administration est correct car il va impacter les futures opérations de gestion (avancement, mutations...)

Quelques exemples pour mieux comprendre

- **Baptiste, au 7e échelon de la classe normale depuis le 15 octobre 2014**

Avec l'ancien système, Baptiste pouvait passer au 8e échelon le 15 octobre 2017 au choix ou le 15 avril 2018 à l'ancienneté.

Au 1er septembre, Baptiste est reclassé au 7e échelon de la classe normale avec un report de l'ancienneté d'échelon. On considérera donc qu'il est au 7e échelon de la nouvelle grille depuis le 15 octobre 2014.

Or, la durée du 7e échelon est de 3 ans pour tous, donc Baptiste est sûr de passer au 8e échelon dès le 15 octobre 2017.

- **Marie, au 5e échelon de la classe normale depuis 1er février 2015**

Marie n'a pas eu sa promotion au grand choix au 1er août 2017. Avec l'ancien système, elle pouvait être promue le 1er février 2018 au choix ou à l'ancienneté le 1er août 2018.

Au 1er septembre, Marie est reclassée au 5e échelon de la nouvelle grille avec un report d'ancienneté d'échelon. C'est-à-dire que l'on considère qu'elle est au nouveau 5e échelon depuis le 1er février 2015.

Or, le nouveau 5e échelon dure 2 ans et 6 mois pour tout le monde. Comme Marie a déjà atteint cette durée, elle est tout de suite reclassée au 6e échelon de la classe normale ce qui lui fait gagner 5 mois par rapport au choix et même 11 mois par rapport à l'ancienneté !

- **Claire, au 10e échelon de la classe normale depuis le 1er septembre 2013**

Claire n'a pas eu sa promotion au grand choix au 1er septembre 2016.

Avec l'ancien système, elle pouvait passer au 11e échelon le 1er mars 2018 au choix ou à l'ancienneté le 1er septembre 2018.

Au 1er septembre 2017, Claire est reclassée au 10e échelon avec un report de son ancienneté d'échelon.

## Reclassement PPCR rentrée 2017 : quelles conséquences pour ma carrière ?

---

La durée du nouveau 10e échelon est de 4 ans pour tous.

Or, Claire a atteint cette durée le 1er septembre 2017.

Donc, elle sera finalement reclassée au 11e échelon au 1er septembre 2017 et gagnera 6 mois par rapport à une promotion au Choix et même 1 an et 6 mois par rapport à une promotion à l'ancienneté.

**Des interrogations sur votre situation personnelle, sur vos perspectives ? Vous souhaitez vérifier que votre reclassement est correct ? Contactez votre [section locale du SE-Unsa](#).**